

Image not found or type unknown



box sur un terrain en jouissance exclusive dans une copropriété

Par **ile tudy 29420**, le **22/01/2021** à **11:36**

le reglement de copropriété a attribué une bande de terrain divisé en lot en jouissance exclusive possibilité de poser un box démontable . aujourd'hui les box en dur sont en mauvais état le sol ayant bougé, on demande de payer la démolition et la reconstruction des box à l'ensemble des copropriétaires qui eux n'ont pas de box mais une simple place de parking.

que dit la loi et doit payer sans rien dire ?

Merci de nous donner votre point de vue .